

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 26 janvier 2026** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située sur la **RUE DE MCWATTERS** (partie des lots 5 028 796 et 5 028 947 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la présence d'un rond de virage à l'extrémité d'une rue en impasse dont la longueur de la rue, mesurée jusqu'au cercle de virage, est de 405 mètres au lieu du maximum de 200 mètres autorisé par le règlement de lotissement N° 2015-845 de la Ville de Rouyn-Noranda. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de régulariser le rond de virage, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que permettre son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 16^e jour de décembre 2025
et publié le 24 décembre 2025



Angèle Tousignant, greffière